

82/035

13/01/1982

DECRET N° _____ / DU _____

accordant à la Société ELF-CONGO l'autorisation de construction du "PIPE-LINE" MENGO-DJENO et d'occupation des terrains correspondants.
(Région du Kouilou)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979

Vu la Loi n° 25/80 du 12 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979

Vu la Loi n° 35/65 du 12 Août 1965 complétant les dispositions du
Code Minier

Vu le Décret n° 62/247 du 17 Août 1962 fixant certaines conditions
d'application du Code Minier

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres

Vu le Certificat d'affichage et de non opposition du Commissariat
Politique de la Région du Kouilou en date du 30 Juin 1980.

LE CONSEIL DES MINISTRES REUNI

D E C R E T :

ARTICLE 1.- La Société ELF-CONGO est autorisée à procéder à la construc-
tion du "PIPE-LINE" entre MENGO et DJENO pour l'évacuation du pétrole brut
et à occuper les terrains correspondants.
(Région du Kouilou, District de LOANDJILI).

ARTICLE 2.- La présente autorisation restera valable pendant toute la va-
lidité de la concession minière qui sera attribuée à la Société ELF-CONGO.

ARTICLE 3.- Le Ministre des Mines et de l'Energie, et le Ministre des Fi-
nances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent
Décret qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera, et publié
au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 13/01/1982

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

Colonel Louis-Edouard NGOMI.-

LE MINISTRE DES FINANCES

LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE

ITIRI OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

R. R. D. D. A. --

AMPLIATIONS :

- PRESIDENCE..... 1
- PREMIER MINISTRE..... 1
- M.ME..... 1
- MINI-FINANCES..... 1
- S.G. M.M.E..... 1
- DIR MINES..... 2
- SERVICE DES MINES..... 5
- COMIPO KOUILOU..... 1
- DISTRICT LOANDJILI... 1
- DOMAINES..... 1
- ELF CONGO..... 2
- BUREAU DU COURRIER... 1
- J.O.R.P.C..... 1/10.-